



# AVIS PUBLIC

## Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 mars 2024, le Règlement autorisant la réalisation d'études d'avant-projet et la conception, l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux dans le cadre du projet intitulé : « Approche de sécurité routière systémique » et décrétant un emprunt à cette fin de 1 050 000 \$ (2024, chapitre 25) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 8, 9, 10, 11 et 12 avril 2024 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 22 mai 2024.

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 31 mai 2024.

Me Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière